

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 avril 2016

Présents : Mmes LAGACHERIE. PALLEC Mrs FRISONI SANCHEZ.LAURENS

Absents : Mmes BOUCHE. CAZENEUVE Mrs COLOMBIE BIENCINTO .

Procurations : 0

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h00

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES				
DPU	Pas de DPU					
Approbation du compte de gestion 2015	<p>Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.</p> <p>1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</p> <p>2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;</p> <p>3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</p> <p>- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	Vote à l'unanimité				
Vote compte administratif 2015	<p>Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAGACHERIE Luce, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur FRISONI Alain, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,</p> <p>1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :</p> <table border="1" data-bbox="346 1539 1642 1581"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT</td> <td style="text-align: center;">INVESTISSEMENTS</td> <td style="text-align: center;">ENSEMBLE</td> </tr> </table>		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	ENSEMBLE	Vote à l'unanimité
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	ENSEMBLE			

LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		399342.88	157182.50		157182.50	399342.88
..... Opérations de l'exercice...	734666.65	781129.34	883133.81	843594.37	1617800.46	1624723.71
TOTAUX	734666.65	1180472.22	1040316.31	843594.37	1774982.96	2024066.59
Résultats de clôture Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES...						
RESULTATS DEFINITIFS		445805.57	196721.94			249083.63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de 445805.57 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	399342.88
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent	46462.69
Déficit	
A) EXCEDENT AU 31/12/2015	445805.57
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- A l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068)	196721.94

	Solde disponible affecté comme suit :		
	- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)		249083.63
	Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
B) DEFICIT AU 31/12/2012			
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)			
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)			
Déficit résiduel à reporter – budget primitif			
Excédent disponible (voir A – solde disponible)			
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté			

Vote taxes locales 2016	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le produit fiscal de référence nécessaire à équilibrer les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016 est insuffisant.</p> <p>Après discussion, les taux des quatre taxes directes locales sont donc modifiés et sont fixés de la façon suivante :</p> <p>Taxe d'habitation : 9,51 % Foncier bâti : 7,54 % Foncier Non bâti : 72.77 % CFE : 17.48 %</p>	Vote à l'unanimité												
Vote du budget primitif 2016	<p>Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section fonctionnement qu'en section investissement de la façon suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>DEPENSES</i></th> <th><i>RECETTES</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td>967 479.63</td> <td>967 479.63</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>2 266 936.94</td> <td>2 266 936.94</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 234 416.57</td> <td>3 234 416.57</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Budget Primitif 2016 est voté tel que présenté.</p>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	FONCTIONNEMENT	967 479.63	967 479.63	INVESTISSEMENT	2 266 936.94	2 266 936.94	TOTAL	3 234 416.57	3 234 416.57	Vote à l'unanimité
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>												
FONCTIONNEMENT	967 479.63	967 479.63												
INVESTISSEMENT	2 266 936.94	2 266 936.94												
TOTAL	3 234 416.57	3 234 416.57												

Emploi saisonnier	<p>Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, le fonctionnement de la piscine,...</p> <p>Sur le rapport de Monsieur le Maire Le conseil municipal décide :</p> <p>Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2eme classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois allant du 02/05/2016 au 30/09/2016 inclus.</p> <p>Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique 2eme classe à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.</p>	Vote à l'unanimité
Création poste adjoint technique 1ère classe	<p>Mme LAPOULE Marie Pascale a atteint l'ancienneté et l'échelon pour pouvoir changer de grade, Monsieur le Maire propose de la nommer au grade supérieur d'adjoint technique 1ère classe.</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités territoriales, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale. Vu le budget communal Vu le tableau des effectifs</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet soit 33H, à compter de ce jour.</p> <p>La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à un avancements de grade.</p>	Vote à l'unanimité
Questions diverses		

Fin de séance à 19h40